

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00163 Numéro SIREN : 530 027 317 Nom ou dénomination : 4 L

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004621

Désignation de l'entreprise		EURL 4L		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		30 IMPASSE DES JARDINIERS		26750 GENISSIEUX		
Numéro SIRET *		5 3 0 0 2 7 3 1 7 0 0 0 2 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	1 205	016	1 205	
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	501 980	042	501 980	
Total I (5)		044	503 185	048	1 205	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	530	074	530
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	6 045	086	6 045	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	6 575	098	6 575	
	Total général (I+II)	110	509 760	112	1 205	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	352 000	120	352 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126	3 641	126	2 546	
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	54 003	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136	26 903	136	21 905	
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142	436 547	142	424 825	
	Provisions pour risques et charges	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	15 282	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	876	166	840	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	71 132	172	71 132	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	Total III	176	72 008	176	96 376	
Total général (I + II + III)		180	508 555	180	521 201	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL 4L		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 1		13 1 1 2 2 0 2 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
			services *		217		218						
			Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240								
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		2 113				1 990		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244							
	Rémunérations du personnel *				250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252								
	Dotations aux amortissements *				254								
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262							
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)						264		2 113			1 990		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(2 113)			(1 990)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		30 000				24 900		
	Produits exceptionnels			(IV)	290								
	Charges financières			(V)	294		985				1 005		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)							
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		26 903			21 905		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		26 903		314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	Entreprise nouvelle (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quindicies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				342	
	Divers, dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				350	
												28 500	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352				354		1 597	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : * 32.911 ont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370				372		1 597	

EURL 4L

30 IMPASSE DES JARDINIERS

26750 GENISSIEUX

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CABINET JP GONNIN EXPERTISE

6 RUE DE GILLIERE

BATIMENT EPICENTRE

26100 ROMANS SUR ISERE

04.75.45.56.97

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 508 555.18 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 26 902.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 205		
Autres participations	501 980		
TOTAL	501 980		
TOTAL GENERAL	503 185		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 205	
Autres participations			501 980	
TOTAL			501 980	
TOTAL GENERAL			503 185	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 205			1 205
TOTAL GENERAL	1 205			1 205

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	530	530	
TOTAL	530	530	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	876	876		
Groupe et associés	71 132	71 132		
TOTAL	72 008	72 008		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 276			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	200			200
PARTS SOCIALES	175.0000	2 000			2 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	34 508

4 L

Société À Responsabilité Limitée au capital de 352 000 €

Siège social : 30 Impasse des Jardiniers

26750 GENISSIEUX

530 027 317 RCS ROMANS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 MAI 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 26 902.57 €, de la manière suivante :

- Une somme de	1 345.13 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Une somme de	22 000.00 €
à titre de dividende, soit par part, un montant de 10.00 €	
- et le solde, soit	3 557.44 €
au compte "Autres réserves"	
 Total	 26 902.57 €

En conséquence, chaque part sociale se verra attribuer un dividende de 10.00 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2022.

En application de l'article 117 quater du code général des impôts, le montant brut des dividendes donne lieu à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12.80 %.

La somme de 22 000 euros versée à titre de dividende sera imputée des prélèvements sociaux avant tout paiement à l'associé personne physique.

A cet effet, une déclaration fiscale n°2777 devra être adressée au service des impôts des entreprises, avec les règlements correspondants dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes seront versés.

Par dérogation à l'imposition forfaitaire, l'associé unique pourra opter pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, l'impôt définitif étant notamment calculé après application d'un abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.



En outre, les dividendes peuvent être exonérés du prélèvement forfaitaire si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année (2020), est inférieur à 50 000 euros (associé célibataire ou veuf) ou 75 000 euros (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

Les demandes de dispense doivent être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année civile précédant le versement des dividendes.

Cette option s'exerce lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été perçus.

Rappel des dividendes antérieurement distribués par l'associé unique

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	15 180.00 €
soit, par titre :	6.90 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	15 180.00 €

Exercice : 31/12/2019

- Pas de distribution de dividendes.

Exercice : 31/12/2018

- Pas de distribution de dividendes.

**Copie certifiée conforme,
La gérance**

